

Assurances de l'entreprise

CONSEILS GESTION RELATIONS AVEC LES ASSUREURS

Ces relations sont exercées en qualité de Courtier se prévalant d'un conseil fondé sur une analyse objective du marché à travers un nombre suffisant de contrats offerts sur le marché, de façon à pouvoir recommander, en fonction de critères professionnels, celui qui sera le plus adapté au client et à sa situation. (Article R 512-8 à 512-13 du code des assurances).

- Souscription de vos assurances chez **TOUS les assureurs** :
Traditionnels, mutuelles, « low cost »

Nous étudions vos contrats d'assurances et recherchons les meilleurs prix et garanties auprès de toutes les sociétés. Nous allons vers les mutuelles, les assureurs « low cost » comme vers les traditionnels. Nous en sommes liés à aucune et tarifons commissions exclues.

VOUS choisissez la ou les compagnies.

- Gestion de vos avenants et de vos sinistres
- Veille tarifaire pour vos obtenir **toujours les meilleurs prix**
- Mise en ligne de vos contrats et des personnes à contacter
- Vous avez ainsi tout votre dossier assurance accessible en un clic
- Possibilité d'y inclure vos baux et autres contrats

En cas de litige, NOUS VOUS ACCOMPAGNONS JUSQU'AU BOUT DE VOS DROITS en déclenchant la Protection Juridique

NOUS SOMMES VOTRE AGENT

Nous sortons de la relation habituelle qui fait que le « courtier » est commissionné par l'assureur à qui il a apporté vos contrats. « Plus c'est cher plus il gagne » n'incite pas à une relation confortable même pour les professionnels les plus compétents. La gestion d'un risque déclenche des frais qui n'ont rien à voir avec la meilleure prime et les meilleures garanties obtenues, c'est même l'inverse. Par ailleurs, n'être en relation qu'avec quelques compagnies, prive client et courtier d'une approche exhaustive de toutes les possibilités.

CONDITIONS GENERALES

Des professionnels habilités s'engagent à votre seul service